



## POSTES EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Début d'affichage : 2019-07-08

Fin d'affichage : 2019-08-09

La **COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** se trouve sur le territoire de la MRC de Minganie, au nord du 50<sup>e</sup> parallèle. Elle s'étend sur un territoire de plus de 300 km longeant le golfe du Saint-Laurent, incluant les villages de Sheldrake à Pointe-Parent. Sur le territoire de la Minganie, la commission scolaire dessert huit municipalités : Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish et Natashquan. La Minganie compte aussi deux communautés innues, soit celle d'Ekuanitshit (Mingan) et celle de Natashquan (Natashquan). Elle dessert la clientèle francophone de son territoire.

La **COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** est à la recherche de candidates et de candidats afin de combler les postes en éducation spécialisée suivants pour l'année scolaire 2019-2020 :

EMPLOI	H/SEMAINE	LIEU DE TRAVAIL
Temps partiel	18 h 20	Havre-Saint-Pierre – École Lestrat
Temps plein poste particulier jusqu'au 31 mars 2020	30 h 20	Longue-Pointe-de-Mingan – École Saint-François-d'Assise
Temps partiel	7 h 04	Havre-Saint-Pierre - École Monseigneur-Labrie

### NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, à appliquer des techniques et des méthodes d'éducation spécialisée, soit dans le cadre d'un plan d'intervention destiné aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, soit dans le cadre d'un programme destiné aux élèves nécessitant un appui particulier.

### EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

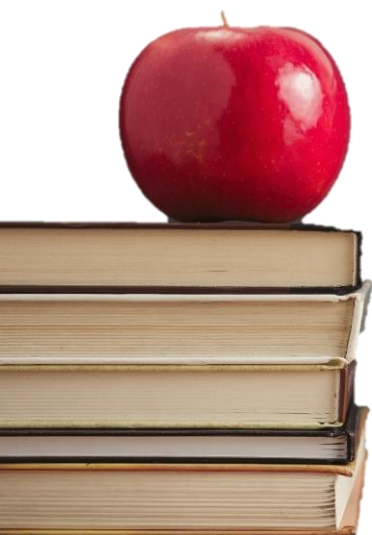
### SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Salaire : de 23,12 \$ à 33,61 \$/heure
- Prime de disparités régionales annuelle : 7 190 \$ (sans dépendant) ou 10 789 \$ (avec dépendant)

**ENTREE EN FONCTION : 26 août 2019**

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante, et ce, avant le 9 août 2019 à 16 h :

Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord  
Service des ressources humaines  
1235, rue de la Digue  
Havre-St-Pierre (Québec) G0G 1P0  
Courriel : [drh@csmcn.qc.ca](mailto:drh@csmcn.qc.ca)



*La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes et les personnes handicapées.*